

Transport urbain Galère de taxis à Libreville !



Des attroupements d'usagers attendant désespérément un taxi dans les rues de Libreville depuis quelques jours.



Des taxis stationnés à la mairie d'Owendo...



...et à l'Hôtel de Ville de Libreville en quête de taxe municipale.

R.H.A

Libreville/Gabon

A force de traîner le pas dans le paiement annuel de la taxe municipale, voilà les taxis obligés de jouer la course contre la montre. Des files de ces véhicules sont en effet visibles depuis quelques jours dans les mairies des trois communes (Libreville, Owendo et Akanda) de la capitale pour régulariser leur situation. Non sans conséquence pour les usagers.

DEPUIS vendredi dernier, les taxis deviennent une denrée rare à Libreville. Les différentes artères de la capitale sont quasiment désertes de ces véhicules frappés aux couleurs rouge-blanc, violet-blanc

ou vert-blanc, selon leurs communes de provenance. Ces transporteurs en commun font les pieds et les mains dans les mairies des trois communes (Libreville, Owendo, Akanda) de la capitale pour se mettre à jour de la taxe municipale annuelle, le délai de son obtention ayant expiré pour les retardataires. La pénurie des taxis est telle qu'à travers la ville, aux abords des rues et carrefours, se forment des grappes de personnes attendant désespérément une occasion. Qu'il s'agisse du petit taxi ou du taxi-bus, le problème est quasiment le même à Owendo, Libreville et Akanda.

Même les parcours les plus desservis sont concernés par cette pénurie, qui se traduit par la galère des usagers (fonctionnaires,

étudiants, élèves, ouvriers...). Ceux-ci en font les frais matin, midi et soir. Pour espérer emprunter les quelques rares taxis en circulation, il faut miser fort. A titre d'exemple, sur le trajet Rond-point Cité des ailes-Aéroport de Libreville, les clients doivent proposer des montants allant de 300 à 400 francs pour être transportés. Des particuliers aussi s'y sont mis dans le transport en commun. Pour le meilleur et pour le pire. Compatisants et généreux, certains d'entre eux transportent ces "galériens de la route" sans rien demander. Heureusement.

« J'habite Angondjé au château d'eau, et je travaille au centre-ville. Habituellement, je débourse 1000 francs à l'aller, et le même montant au retour. Même

chose pour mon épouse qui doit se rendre au Centre hospitalier universitaire de Libreville, et les enfants qui vont à l'école. Avec cette situation, nous doublons, voire triplons ces sommes journalières. Vivement que tout revienne à l'ordre », se lamentait un fonctionnaire, rencontré hier.

« C'est justement pour éviter ce genre de désagrément que j'ai dû contracter un abonnement auprès d'un exploitant de taxi. Il me transporte, avec ma petite famille. Il ne semble pas avoir été touché par cette situation », pouvait-on entendre se réjouir l'une des rares personnes épargnées

par le phénomène. Tout ceci démontre à quel point notre capitale manque cruellement d'un service de transport public fiable. La Société gabonaise de transport (Sogatra) ayant montré ses limites à desservir toutes les parties de la ville.

Contrôle du paiement de la taxe municipale des taxis

" En dépit même d'un délai de grâce supplémentaire que nous leur avons accordé, ils ne se sont pas présentés "

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

Chaque année, explique Janvier Ngoua Ona, directeur général des Finances à la mairie de Libreville, la commune procède au lancement des opérations de collage des autocollants des taxis, taxi-bus et véhicules qui assurent le transport des marchandises. Une opération limitée dans le temps. Aucune chasse donc aux taxis, justifie-t-il.

POURQUOI les exploitants de taxis, taxi-bus et véhicules de transport de marchandises (TM) attendent-ils toujours la

dernière minute pour s'acquitter de la taxe municipale censée être soldée entre le 1er janvier et le 31 mars d'une année fiscale ? Comme si l'histoire ne cessait de se répéter chaque fois, voilà que depuis près d'une semaine, plusieurs de ces véhicules dont les propriétaires ne s'étaient pas encore conformés à cette réglementation, sont arraisonnés et immobilisés dans l'enceinte de la mairie de Libreville, à Owendo ou à Akanda. Conséquence : de nombreux Librevillois éprouvent des difficultés à se déplacer depuis vendredi dernier.

Pourtant, un véritable délai de grâce leur avait été accordé, assure Janvier Ngoua Ona, directeur général des Finances à la mairie de Libreville. « Chaque



Les exploitants de taxis ont, en principe, entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année pour s'acquitter de la taxe municipale.

année, la commune de Libreville procède au lancement des opérations de collage des autocollants des taxis, taxi-bus, des voitures qui assurent le transport des marchandises. Ce qui

ouvre l'exercice fiscal de l'année d'imposition. L'invite est faite, à cette occasion, à ces exploitants de taxis de venir s'acquitter de leur taxe municipale, considérés qu'ayant, au préala-

ble, réglé les frais liés à la patente », explique-t-il. Une fois l'échéance de règlement à l'amiable passée, une campagne de sensibilisation, à travers des partenaires tels que le Syndicat libre des transporteurs terrestres du Gabon (Syltteg) et autres, a été menée et les services municipaux ont même procédé à des communications par voie de presse pendant plusieurs jours, pour rappeler l'imminence de la phase d'arraisonnement.

« En dépit même d'un délai de grâce supplémentaire que nous leur avons accordé, ils ne se sont pas présentés. La phase de l'arraisonnement arrivée, les véhicules sont immobilisés et gardés ici à l'Hôtel de ville, jusqu'à ce que chacun d'entre eux régularise sa si-

tuation », indique M. Ngoua Ona. Mauvaise foi ou simple omission ? Tout compte fait, les exploitants de taxis urbains, suburbains et de transport de marchandises se montrent, en général, très peu fidèles au respect de ces paiements dans les délais impartis. Les exercices 2016, où la mairie de Libreville avait accordé des prorogations, en raison des conséquences des violences post-électorales, et de 2017, ont permis toutefois d'observer cela. Mais pour l'heure, « l'opération qui se déroule actuellement est légale et réglementaire », précise le directeur général des Finances à la mairie de Libreville.